



Problème légitimité CA association

Par **Anthias**, le **25/01/2015** à **14:24**

Bonjour, rnrnLe président de notre association gère les choses de manière nébuleuse. Il refuse de communiquer les comptes, les procès verbaux d'AG et la liste des adhérents à jour de leur cotisation.rnIl n'a déposé que deux documents en préfecture : les statuts en 2004 et une composition du CA en 2010. Depuis plus rien d'enregistré en préfecture alors que les statuts ont été modifiés en CA, et que les compositions du CA ont changé chaque année.rnLe CA actuel et son président ne sont donc pas légitimes selon nous. Une convocation d'une AG extraordinaire est elle automatique de ce fait pour réélire un nouveau CA ? Qui la convoque ?rnrnMerci d'avance